



ALSTOM-SIEMENS ET DROIT EUROPÉEN DE LA CONCURRENCE



13 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Si le droit européen de la concurrence lui hérissé le poil en matière ferroviaire, le Gouvernement doit revenir sur le dogme concurrentiel dans l'énergie

Depuis que la Commission européenne vient de rejeter la fusion d'ALSTOM avec les activités ferroviaires de SIEMENS au nom des règles du droit européen de la concurrence, le Gouvernement français n'a de cesse, par l'intermédiaire du Ministre de l'Économie, de qualifier cette décision de « *faute politique* » qui revient à « *servir l'intérêt de la Chine* » en refusant de soutenir la **création de champions européens capables de résister à la concurrence chinoise**.

De son côté, le ministre allemand Peter ALTMAIER propose lui aussi d'**adapter le droit européen de la concurrence**, oubliant un peu trop facilement qu'il a été le premier à rejeter un projet de règlement européen qui faisait de la réciprocité une condition d'accès au marché européen ! Surtout quand Berlin se dit prêt à des nationalisations partielles, via un fonds, pour protéger ses fleurons industriels.

Pour la CFE Énergies qui défend les **priorités données à la politique industrielle** et à la **souveraineté sur les infrastructures**, il est évident que le droit européen de la concurrence et la notion de marché pertinent doivent être adaptés au nouveau contexte mondial, pour **éviter que « l'Europe ne devienne l'idiot utile du village mondial »** face à des puissances économiques qui varient entre soft power, leadership technologique et guerre économique qui n'hésite pas à utiliser l'extraterritorialité du droit.

De la suprématie américaine dans les nouvelles technologies à l'hégémonie des GAFAM en passant par l'essor d'une puissance industrielle chinoise qui se fiche des aides d'État et des règles de la concurrence, l'actualité met en exergue la nécessité d'une **politique industrielle européenne à la hauteur des défis auxquels l'Europe est confrontée**. Il en va de même des **enjeux de souveraineté**, qu'il s'agisse de **souveraineté numérique** face aux questions de cybersécurité posées par les liens entre Huawei et l'État chinois ou de **souveraineté minérale** du fait d'une dépendance croissante aux métaux rares nécessaires aux énergies renouvelables.

Dans ce contexte, la CFE Énergies est plus que jamais convaincue de la nécessité de **construire une Europe forte qui sache protéger ses intérêts, ses salariés et ses citoyens**. Cela suppose davantage de **politique industrielle**, de **défense de la souveraineté** et de **patriotisme économique** que de béatitude devant la primauté de la concurrence et du marché.

Parce que l'énergie est au cœur de la question climatique et sociale, la CFE Énergies considère que si le Gouvernement est prêt à revenir sur les règles européennes de la concurrence comme il l'annonce après le rejet de la fusion Siemens-Alstom, il doit **mettre la même énergie à revoir la manière dont l'Europe de l'énergie a été construite** jusqu'à présent.

Il doit surtout **tenir le même discours en France en rejetant une fois pour toutes la mise en concurrence des concessions hydrauliques** réclamée par la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne, alors que les barrages hydroélectriques portent des **enjeux de plus en plus prégnants de service public**, qu'il s'agisse de l'électricité ou des usages de l'eau. Pour la CFE Énergies, **la crédibilité du discours et de l'engagement gouvernementaux passe par la cohérence des actes** !

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com

LA CFE ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

CFE ÉNERGIES
www.cfe-energies.com